

# Comité de projet « Les Croses »

Commune de Sernhac

Salle polyvalente « Michel Paulin »

Mercredi 7 mai 2025

Etaient présents :

- Gaël DUPRET, Maire de Sernhac
- Véronique FERNANDEZ, 1 ère adjointe, Mairie de Sernhac
- Norman GRAUBNER, Chambre d'agriculture du Gard
- Gregory SIREROL, SCoT sud Gard
- Gilles GUEIFFIER, Association locale des chasseurs
- Bertrand BISCH, Melvan
- Manon LOPES-GAUDIN, Melvan

---

## → Introduction

Mme Lopes-Gaudin de la société Melvan, porteuse du projet, présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

M. Bisch présente la société Melvan.

## → Présentation du projet

Mme Lopes-Gaudin de la société Melvan présente le projet des Croses.

L'objectif du projet des Croses est la valorisation d'un site délaissé agricole laissé en état de friche et d'un ancien stade municipal par l'installation d'un site de production d'énergie renouvelable par la technologie photovoltaïque. La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 4,12 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1515 kWh/kWc.

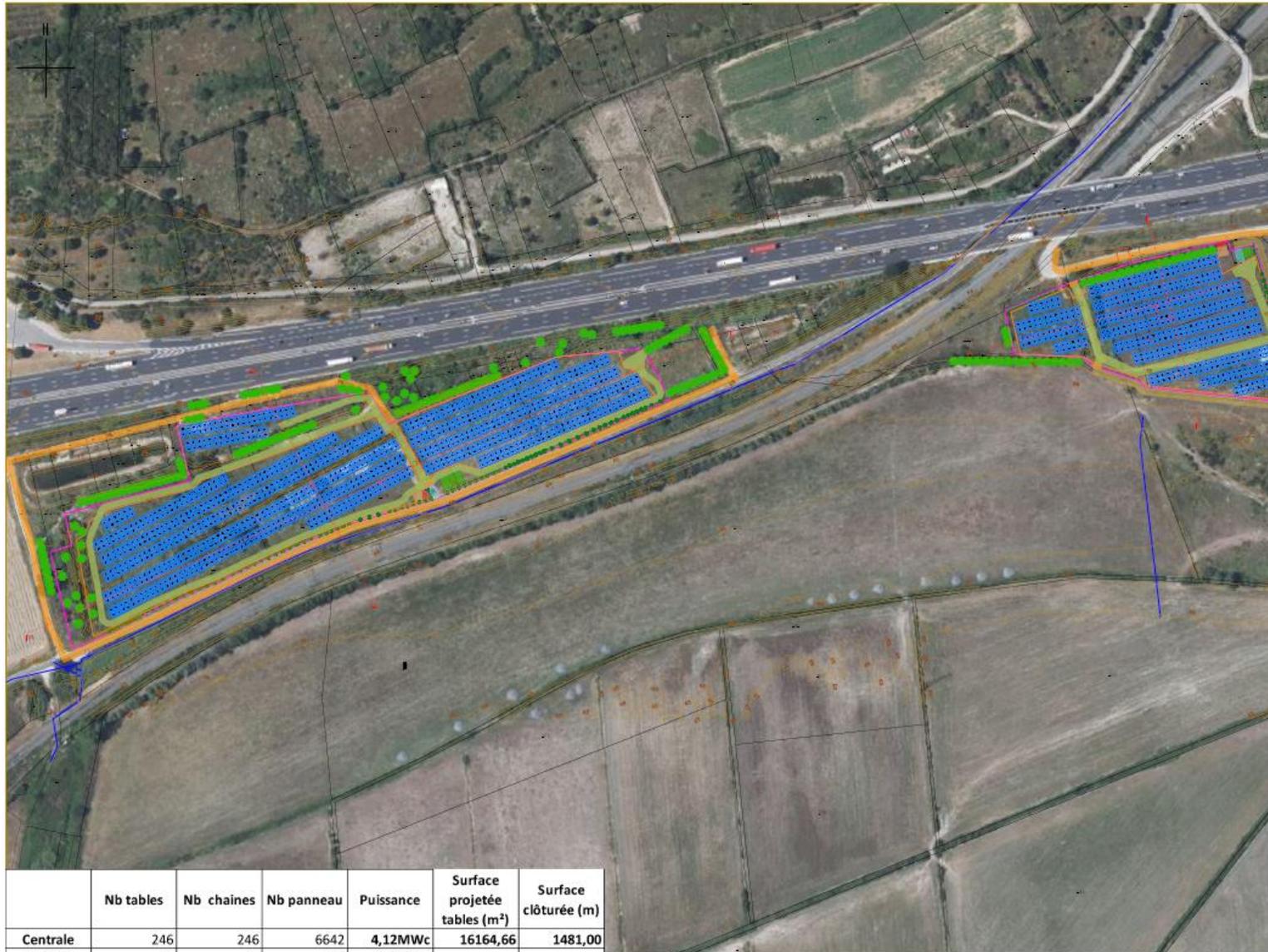
Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque des Croses permettrait de couvrir la consommation d'environ 5 317 personnes.

Le site est enclavé entre l'autoroute A9 et la voie de chemin de fer. Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes :

Section	Numéro	Surface (m <sup>2</sup> )
OC	1126	3 410
OC	1127	970
OC	1128	1 070
OC	1129	1 110
OC	1130	2 020
OC	1131	895
OC	1132	1 300
OC	1133	720
OC	1134	440
OC	1135	480
OC	1136	880
OC	1137	795
OC	1142	820
OC	1417	445
OC	1418	2 520
OC	1421	330
OC	1422	4 555
OC	1425	2 250
		1 670
OC	1426	
OC	1473	1 525
OC	1 475	2 700
OC	1493	490
OC	1495	875
OC	1502	430
OC	1503	485
OC	1506	880
OC	1701	508
OC	2093	2 123
OC	2095	3 641

Le design du projet est présenté ainsi que les différents aménagements et équipements autour du projet (sécurité incendie, pistes externes...).



**LEGENDE**

- Projet**
- Clôture
  - Table de panneaux PV
  - Poste de livraison/transformation
  - Zone de grutage
  - Aire d'aspiration
  - Portail
  - Piste interne légère 5m
  - OLD 5m/piste externe
  - Citerne 120m3 ou 30m3
  - Voirie/piste externe
  - Haies à créer
  - Haies à conserver
  - Ouvrage public Veolia
  - Ligne d'eau
- Foncier**
- Limites cadastrales

Version	01	Coordi	Lambert 93
Nom du projet			
Les Croses			
Nom de la Commune			
Sernhac			
Nom du dessin			
Plan d'implantation			
Date: 26/04/25	Auteur: YLI	Echelle: 1:3000	Format: A3

	Nb tables	Nb chaines	Nb panneau	Puissance	Surface projetée tables (m²)	Surface clôturée (m)
Centrale	246	246	6642	4,12MWc	16164,66	1481,00
Table	1	1	27	16,74kWc		
Chaîne		1	27	16,74kWc		
Panneau PV			1	620		

Melvan  
120 Rue Jean-Marie Tjibaou  
84 000 Avignon

Le Plan Local d'Urbanisme a été présenté. Une procédure de Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) est prévue afin de faire évoluer le zonage du site. Cette procédure sera lancée immédiatement après le dépôt du permis de construire.

Monsieur GRAUBNER a confirmé qu'avec une procédure de DPMEC, le projet sera automatiquement intégré au document cadre de la Chambre d'agriculture.

Monsieur SIREROL souligne le sérieux de la société Melvan d'avoir mené l'étude d'impact environnementale en amont de la procédure de DPMEC. En effet, Melvan a précisé avoir souhaité identifier les enjeux environnementaux avant d'engager d'autres démarches administratives.

Les enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque sont présentés notamment autour de 3 axes :

- La création d'emplois et développement économique local,
- L'autonomie énergétique et développement durable,
- La valorisation de terrains dégradés.

Monsieur le Maire a complété ces éléments en confirmant la position favorable de la commune vis-à-vis des projets photovoltaïques, notamment lorsque ceux-ci s'insèrent, comme ici, dans un environnement propice (entre bordure d'autoroute et ligne de chemin de fer).

Monsieur SIREROL a soulevé une question concernant l'impact du projet sur l'artificialisation des sols, au regard de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du 20 juillet 2023. La société Melvan a assuré que le projet respecterait les critères de non-artificialisation des sols, et qu'à ce titre, il ne serait pas comptabilisé dans les surfaces consommées au titre de la ZAN.

Par ailleurs, Monsieur SIREROL a informé que la pièce 3 du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours de modification. Aussi, il a précisé que le territoire de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole dispose d'un quota de 50 hectares pour les projets photovoltaïques, dont 27 hectares sont déjà utilisés. Le projet présenté, d'une puissance de 4,12 MWc, aura un impact faible sur le volume encore disponible sur le territoire.

Les coûts prévisionnels du projet sont présentés. Le coût total de développement, de construction et de mise en service du projet est estimé à 3,6 millions d'euros.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont présentées. Sur une période d'exploitation de 30 ans, les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 795 000 euros.

Le raccordement hypothétique du projet est présenté. En l'état actuel, le raccordement le plus probable, pour la partie ouest, est un raccordement à 5,31 km sur la ligne HTA/BT. Et un raccordement, pour la partie est, est à 438 m sur la ligne HTA/BT.

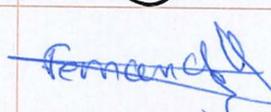
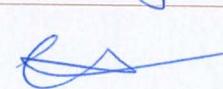
## Comité de Projet - Les Croses

Date du comité de projet : 07/05/2025

Lieu du comité de projet : Salle polyvalente « Michel PAULIN », parking Chemin des cavaliers à Sernhac (30210).

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Sernhac (Commune du projet)
- Commune de Montfrin (limitrophe)
- Commune de Remoulins (limitrophe)
- Commune de Fournès (limitrophe)
- Commune de Meynes (limitrophe)
- Commune de Saint-Bonnet-du-Gard (limitrophe)
- Commune de Lédénon (limitrophe)
- Association des chasseurs
- Architecte des Bâtiments de France
- Direction Régional des Affaires culturelles
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard
- Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard
- Chambre d'Agriculture du Gard
- Syndicat Mixte du SCoT Sud-Gard

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
GRAUBNER	NORMAN	Chambre d'agriculture 30	
SIREROL	Gregory	SCOT SUD GARD	
DUPRET	Gérard	Maire de Sernhac	
FERNANDEZ	Veronique	Adj Maire de Sernhac	
COPIFFIER	Gilles	Presidence chasse	

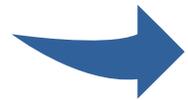


Projet photovoltaïque « Les Croses »  
Mercredi 7 mai 2025  
Sernhac

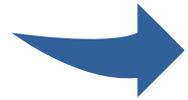
Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes.



# SOMMAIRE



**Emargement**



**Cadre juridique du Comité de Projet**



**Présentation de la société Melvan**



**Présentation du Projet**

# Emargement



# Cadre juridique du comité de projet



# CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

## Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après\* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- \*Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A- rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

# CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

## Participants au Comité de projet :

### Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet Solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

### Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
  - Le préfet ou son représentant,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné
- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.
  - tout autre partie intéressée

# Présentation de Melvan

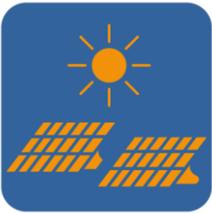


# Présentation de la société

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.

L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.



## Avignon

Direction Territoriale Sud Est  
120, rue Jean-Marie Tjibaou  
84000 Avignon

## Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest  
Immeuble Hyperion  
71, rue Carle Vernet  
33800 Bordeaux

## Orléans

Direction Territoriale Nord  
2, rue Saint-Etienne  
45000 Orléans

## Agences de Développement

Lyon  
Toulouse  
Metz  
Rennes  
Agen

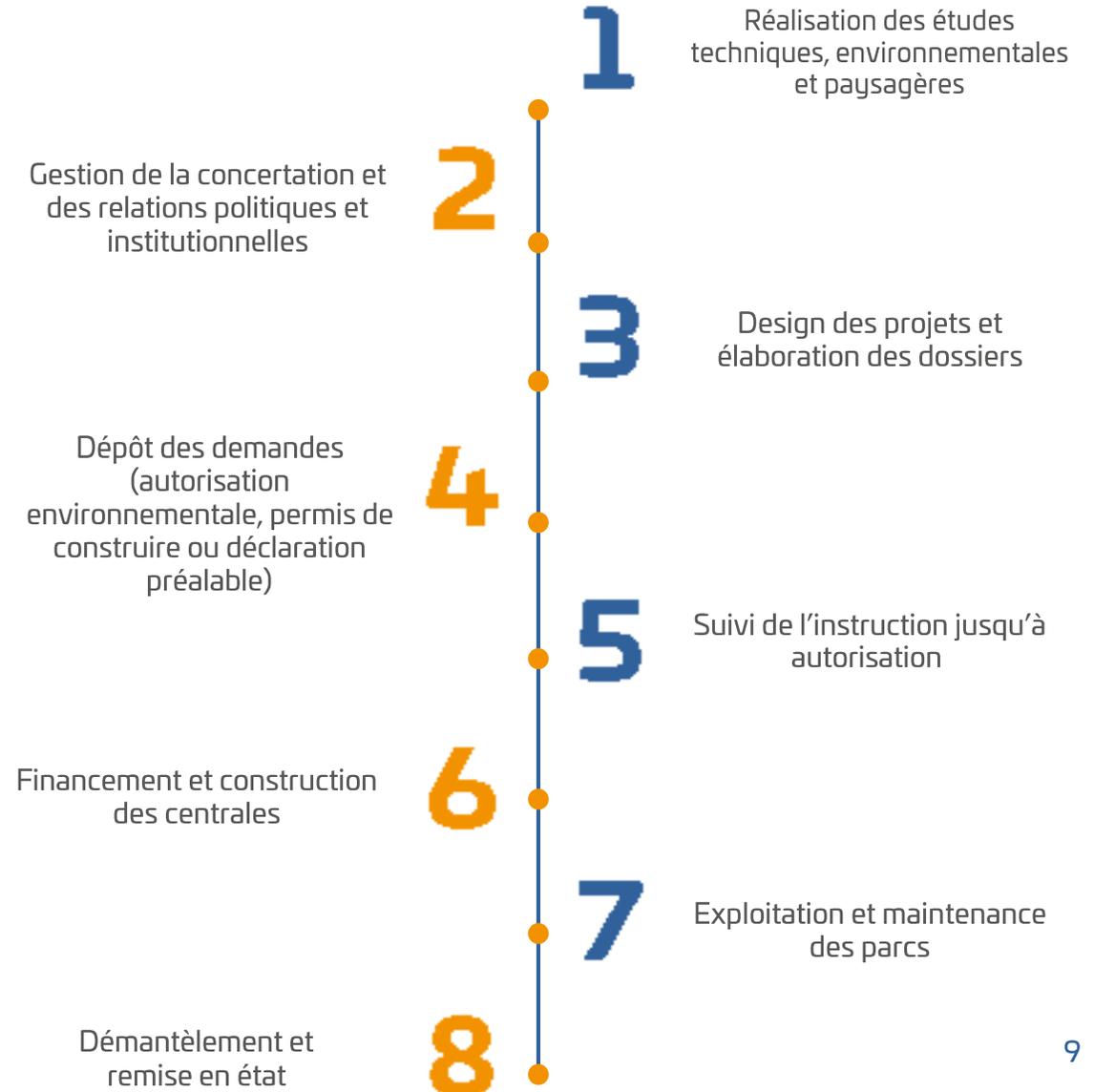
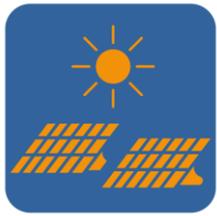
# Présentation de la société

Depuis plusieurs années, les équipes de Melvan étudient, développent et construisent des centrales photovoltaïques de 0,5 MWc à plusieurs dizaines de mégawatts, raccordées au réseau ou en autoconsommation, en France et dans les Outre-mer.

Ces compétences ont été développées dans tous les types de projets, que ce soit une centrale photovoltaïque en toiture comme une centrale au sol, ou bien encore les ombrières de parking.



## Schéma de cycle de vie d'un projet



# Présentation de la société

Car l'indépendance fait partie de nos valeurs, Melvan a réalisé 5 campagnes de levées de fonds sous la forme d'obligations convertibles en actions (OCA) via les plateformes de financements participatifs Enerfip et Lumo, afin de couvrir le développement de ses premiers projets.



**Laurent Albuissou**  
Président  
et co-fondateur

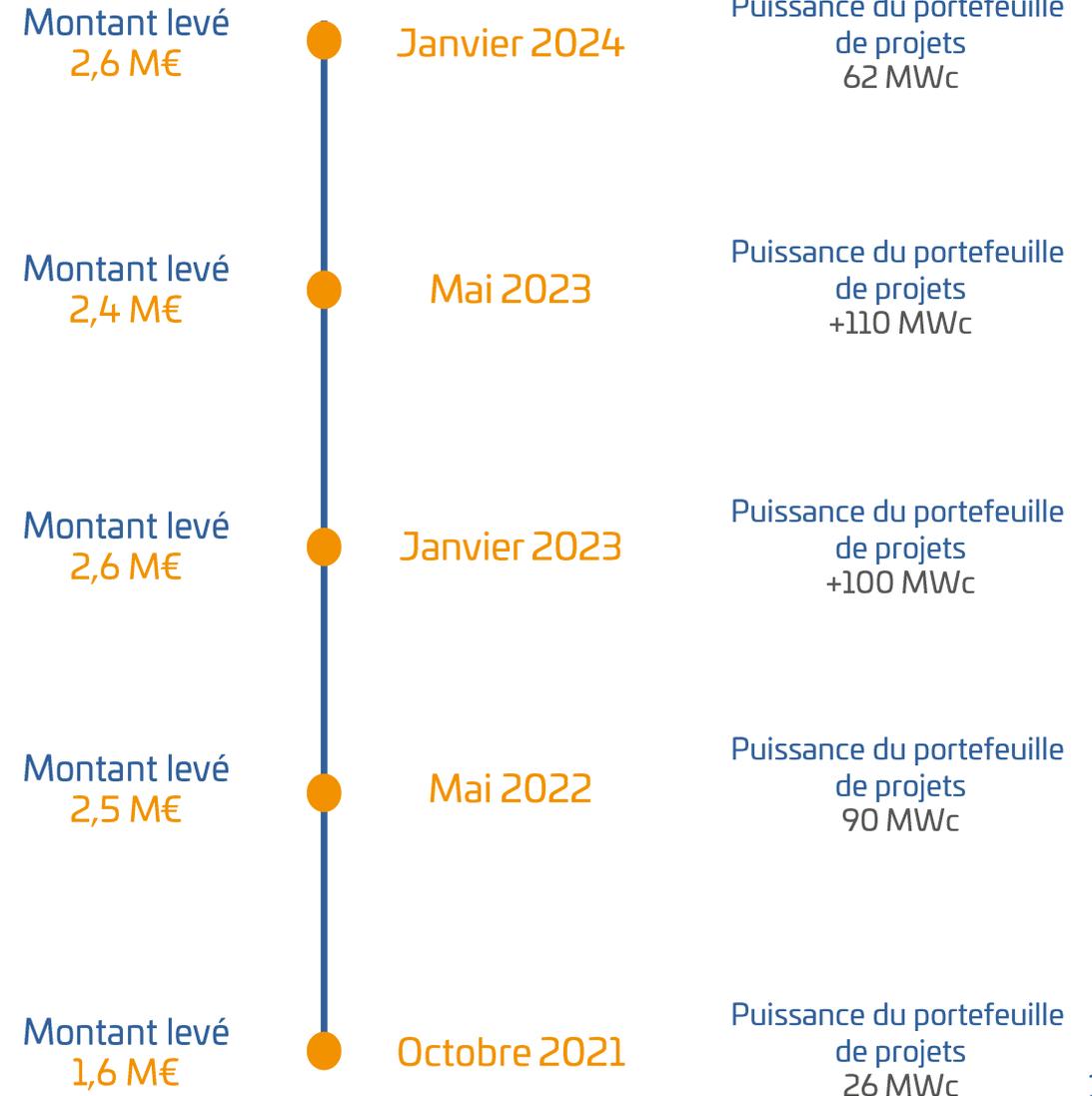


**Pierre-Yves Barbier**  
Directeur Général  
et co-fondateur

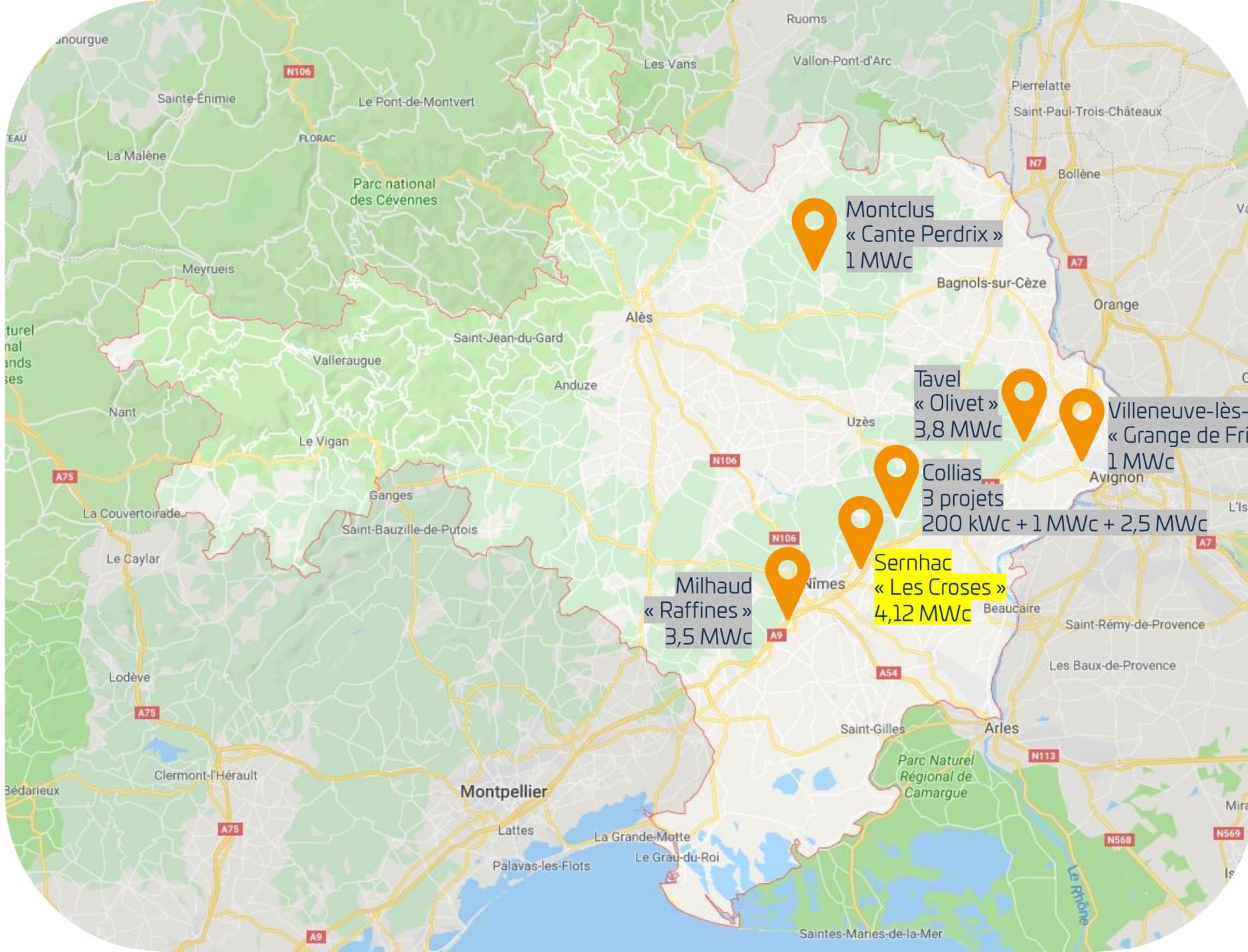


**Sébastien Dubois**  
Directeur Général  
et co-fondateur

## Levées de fonds via nos plateformes partenaires Enerfip et Lumo



# NOS PROJETS DANS LE GARD



# L'équipe projet



**Rozenn DAUDE**  
Ingénieur Bureau d'Etudes



**Lola Durand**  
Responsable Projets



**Benjamin CHASSAGNETTE**  
Chargé de Financement  
et M&A



**Matthieu TUSCH**  
Directeur Territorial



**Karelle LHUILLERY**  
Directrice Juridique  
et Assurance



**Benoît RÉMY**  
Directeur des Opérations



**Manon LOPES-GAUDIN**  
Chargée de Développement Territorial



**Bertrand BISCH**  
Développeur territorial

# Présentation du projet « Les Croses »



# Objectifs du projet



L'objectif du projet Les Croses est la **valorisation d'un site délaissé agricole laissé en état de friche et d'un ancien stade municipal** par l'installation d'un site de **production d'énergie renouvelable** par la technologie photovoltaïque.

La puissance prévisionnelle du projet est estimée à **4,12 MWc**.

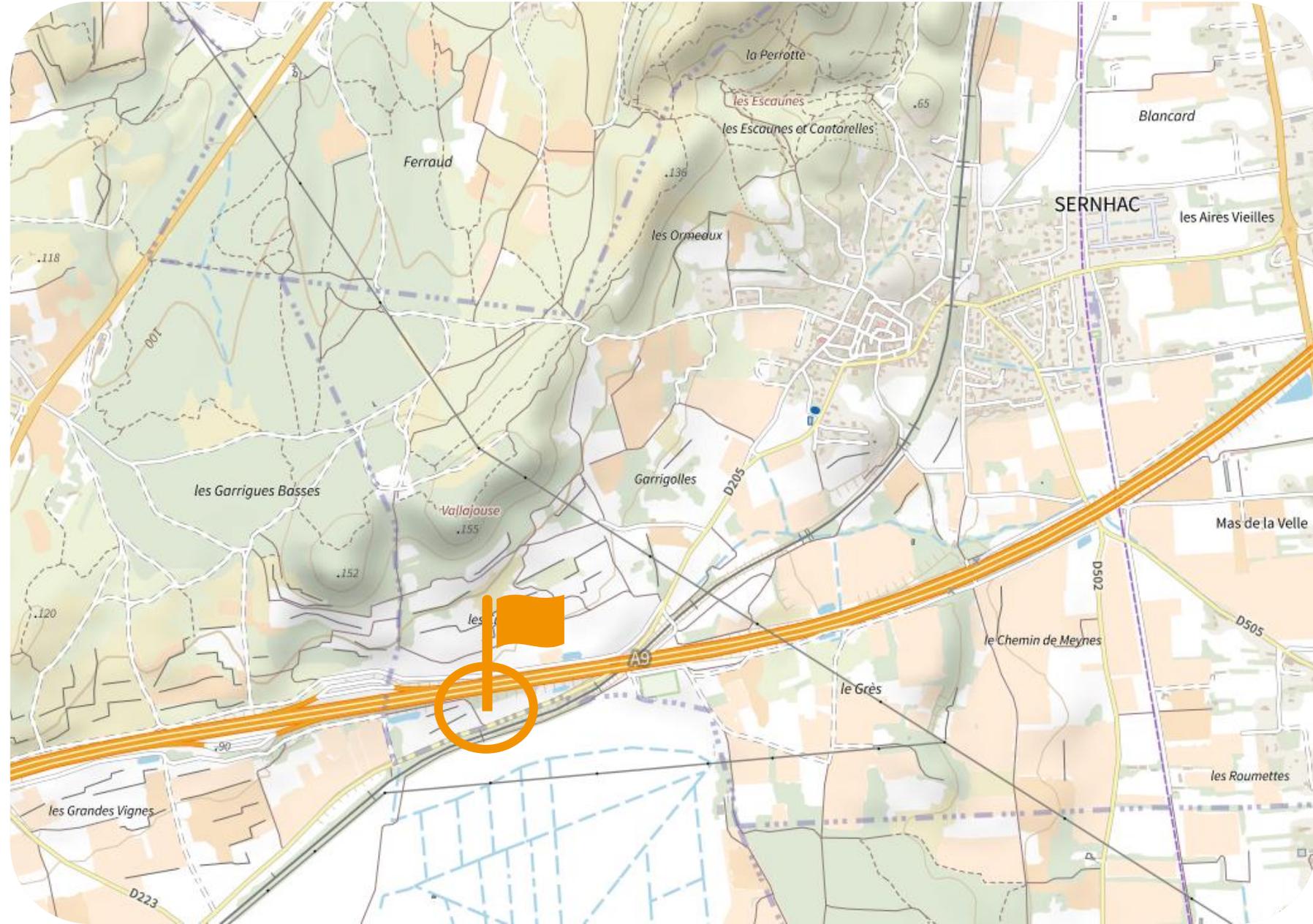
Son productible prévisionnel est estimé à **1515 kWh/kWc**.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque des Croses permettrait de couvrir la consommation d'environ **5 317 personnes**.

# Localisation du site



Le site des Croses se situe  
sur la commune de  
Sernhac



# Pourquoi ce site ?

Le site est un délaissé agricole laissé en **friche et un ancien stade municipal, enclavé** entre l'autoroute A9 et la voie de chemin de fer.

Le site n'a **aucune valeur économique ou touristique**.

Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

29 parcelles pour un total de 4,03 ha environ, appartenant à 4 propriétaires.



# Références cadastrales des terrains

Section	Numéro	Surface (m <sup>2</sup> )
OC	1126	3 410
OC	1127	970
OC	1128	1 070
OC	1129	1 110
OC	1130	2 020
OC	1131	895
OC	1132	1 300
OC	1133	720
OC	1134	440
OC	1135	480
OC	1136	880
OC	1137	795
OC	1142	820
OC	1417	445
OC	1418	2 520
OC	1421	330
OC	1422	4 555
OC	1425	2 250
OC	1426	1 670
OC	1473	1 525
OC	1 475	2 700
OC	1493	490
OC	1495	875
OC	1502	430
OC	1503	485
OC	1506	880
OC	1701	508
OC	2093	2 123
OC	2095	3 641



# Implantation prévisionnelle (zone ouest)



**LEGENDE**

**Projet**

- Clôture
- Table de panneaux PV
- Poste de livraison/transformation
- Zone de grutage
- Aire d'aspiration
- Portail
- Piste interne légère 5m
- OLD 5m/piste externe
- Citerne 120m3
- Voirie/piste externe
- Haies à créer
- Haies à conserver
- Ouvrage public Veolia
- Ligne d'eau

**Foncier**

- Limites cadastrales

Version	01	Coords	CC44
Nom du projet <b>Les Croses - zones 2à3</b>			
Nom de la Commune <b>Sernhac</b>			
Nom du dessin <b>Plan d'implantation</b>			
Date: 24/04/25	Auteur: YLI	Echelle: 1:100	Format: A3
Melvan 120 Rue Jean-Marie Tjibaou 84 000 Avignon			

	Nb tables	Nb chaines	Nb panneau	Puissance	Surface projetée tables (m²)	Surface clôturée (m)
<b>Centrale</b>	167	167	4509	<b>2,8MWc</b>	<b>10973,57</b>	<b>990,00</b>
<b>Table</b>	1	1	27	16,74kWc		
<b>Chaîne</b>		1	27	16,74kWc		
<b>Panneau PV</b>			1	620		



# Implantation prévisionnelle (zone est)



**LEGENDE**

**Projet**

- Clôture
- Table de panneaux PV
- Poste de livraison/transformation
- Zone de grutage
- Aire d'aspiration
- Portail
- Piste interne légère 5m
- OLD 5m/piste externe
- Citerne 30m³
- Voiie/piste externe
- Haies à créer
- Haies à conserver
- Ouvrage public Veolia
- Ligne d'eau

**Foncier**

- Limites cadastrales

Version	01	Coords	Lambert 93
Nom du projet			
Les Crozes - zone 1			
Nom de la Commune			
Sernhac			
Nom du dessin			
Plan d'implantation			
Date: 24/04/25	Auteur: YJJ	Echelle: 1:1000	Format: A3

	Nb tables	Nb chaines	Nb panneau	Puissance	Surface projetée tables (m²)	Surface clôturée (m)
Centrale	79	79	2133	1,32MWc	5191,09	491,00
Table	1	1	27	16,74kWc		
Chaîne		1	27	16,74kWc		
Panneau PV			1	620		

Melvan  
120 Rue Jean-Marie Tjibaou  
84 000 Avignon

# Urbanisme

PLU en **zone Ap**

Les installations photovoltaïques au sol, **sont interdites**.

Une Déclaration de Projet pour Mise En Compatibilité (DPMEC) sera mise en place pour faire évoluer le zonage des parcelles en **Npv** afin de permettre une compatibilité avec le règlement d'urbanisme.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERNHAC

20/03/2024 délibération n°27/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents au projet et notamment relatifs à la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Suivent les signatures. Le Maire DUPRET Gaël

PRÉFECTURE DU GARD  
Reçu le  
25 MARS 2024  
Bureau du Courrier



# Le cahier des charges de la CRE



## Cas 1

Zone urbaine (U ou AU)

## Cas 2

Zone Naturelle portant mention d'un projet photovoltaïque (Npv, Apv) sous conditions (pas de zone humide, pas de défrichement, compatible avec l'activité agricole)

*DPMEC prochainement lancée (passage en Npv)*

## Cas 2 bis

Jachère agricole ou activité d'élevage  
Si avis favorable CDPENAF

## Cas 3

Site à moindre enjeu foncier : site pollué ou friche industrielle, ancienne carrière, *ancien aérodrome*, délaissé fluvial, portuaire, routier...

# Enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque

Création d'emplois et développement économique local

Emplois directs et indirects, pour la construction et la maintenance

Recettes fiscales pour les collectivités locales

Autonomie énergétique et développement durable

Réduction de la dépendance énergétique

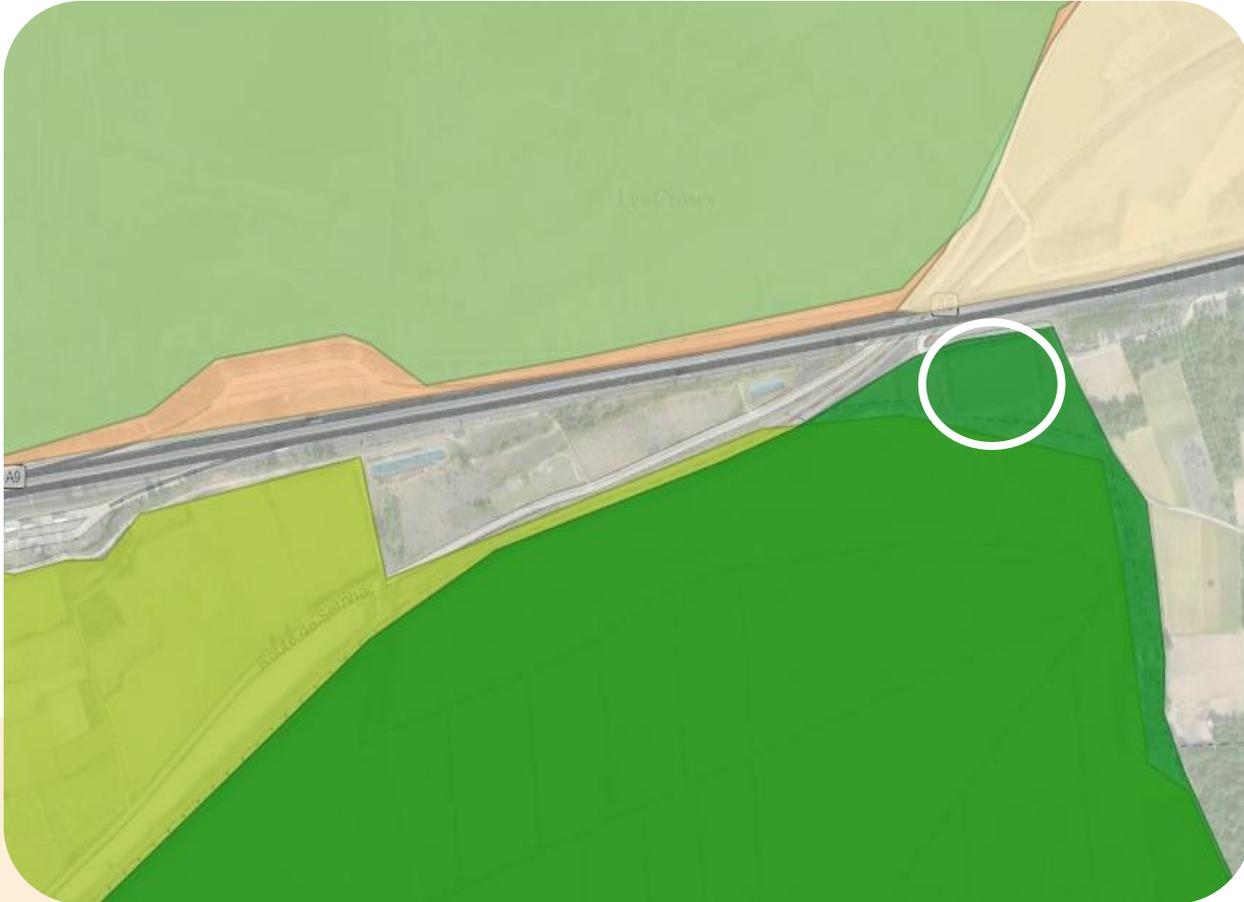
Contribution aux objectifs climatiques

Valorisation de terrains délaissés

Pas d'impact sur les terrains constructibles



# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et le territoire



L'étude d'impact est en cours de rédaction par les bureaux d'études Neosolus, Ecostudiz et LPP.

Les inventaires n'ont pas révélé d'enjeux écologiques rédhibitoires et ont pris fin en avril 2025.



- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
- Réserve de Biosphère, zone tampon
- Réserve de Biosphère, zone de transition
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)



# Impacts potentiels significatifs sur le paysage



Une partie du site est **concernée par l'ancien aqueduc de Nîmes**, monument historique inscrit et dont le périmètre de protection des 500 m couvre l'intégralité de la ZIP.

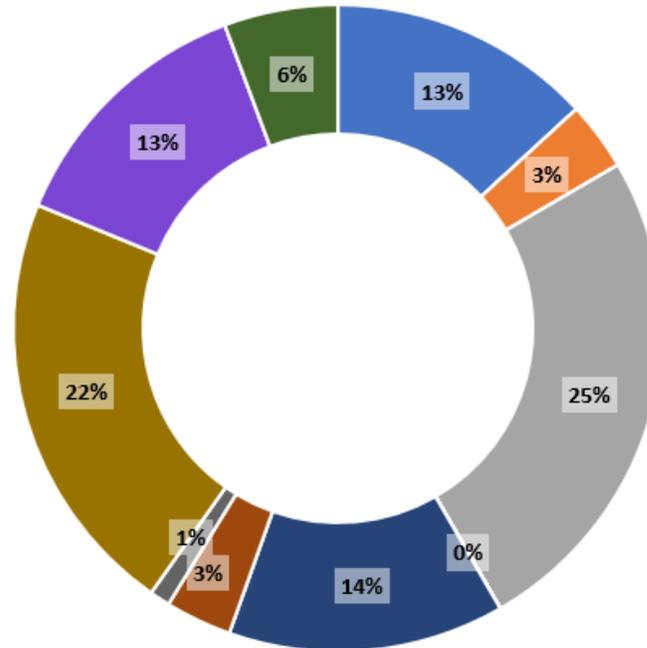


# Coûts prévisionnels du projet



Total coût :

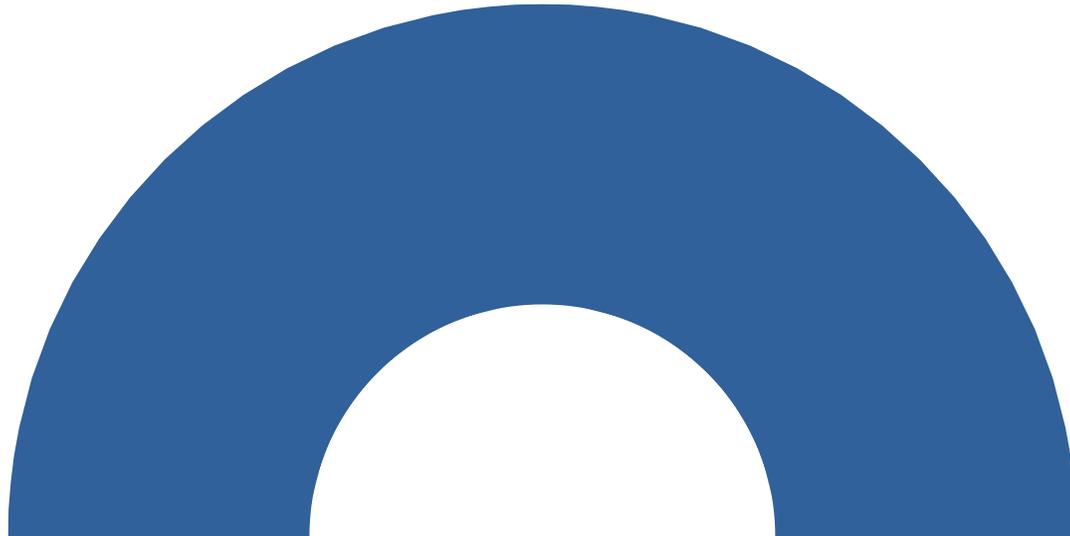
**3,6 M€**



- MODULES
- ONDULEURS
- ELECTRICITÉ
- COÛTS LIÉS À L'HYBRIDATION
- STOCKAGE
- AMÉNAGEMENTS & VRD
- STRUCTURES ET FONDATIONS
- AUTRES TRAVAUX
- ALÉAS & ASSURANCES
- RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES
- HONORAIRES MELVAN & AMO
- DIVERS

# Recettes fiscales estimées

	Département	Commune	EPCI
/an	7 415	5 648	12 932
Total	227 598	179 748	387 968



Soit total/an  
25 995

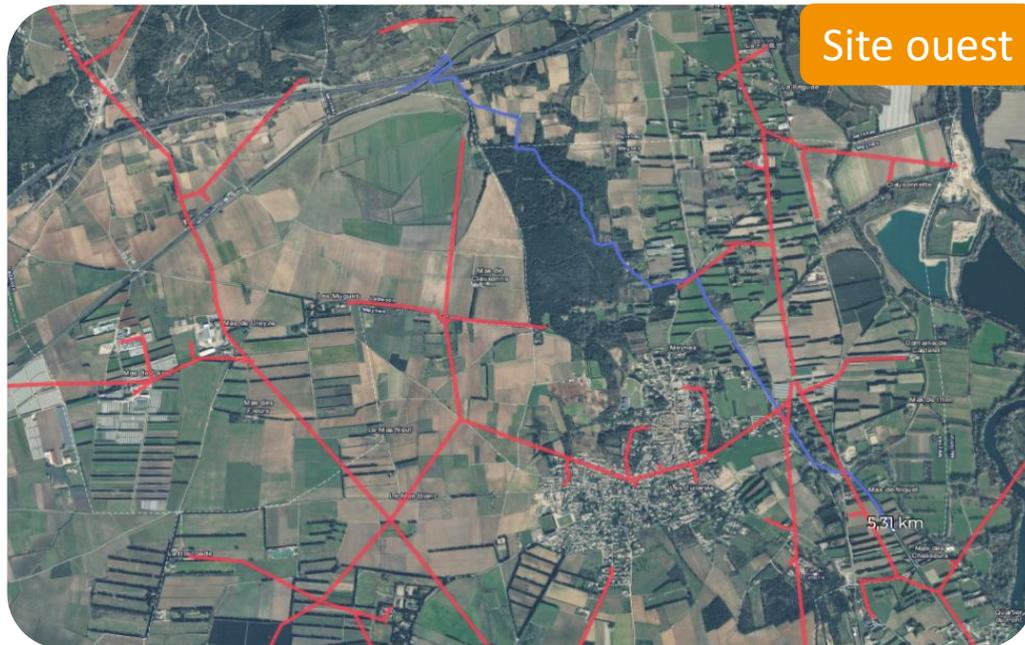
Soit  
total/exploitation  
795 314

# Raccordement envisagé

Le poste source dont dépend le site est celui de Jonquier, situé à 11,34 km du site. Des solutions de raccordement directement sur le réseau HTA existent et seront privilégiés :

Site ouest : La ligne HTA reliée au poste source de Jonquier située à 5,31 km à la capacité suffisante (3 MW disponibles).

Site est : La ligne HTA reliée au poste source de Jonquier située à 437,4 m à la capacité suffisante (2 MW disponible)



# Caractéristiques du projet



**4,12 MWc**  
Puissance installée  
sur la zone mise à  
disposition



**1 515**  
**kWh/kWc/an**  
Heures de  
fonctionnement  
équivalentes pleine  
puissance



**6 242 MWh/an**  
Estimation de la  
production annuelle  
moyenne  
d'électricité



**~ 5 317 personnes**  
Production  
équivalente à la  
consommation  
électrique  
spécifique



**2 266 tonnes de**  
**CO2/an**  
Estimation rejets de  
CO<sub>2</sub> évités



**Durée d'activité de la  
centrale : 30 ans**



Date de mise en  
service  
prévisionnelle de la  
centrale. :  
**2028**



**1,7 ans**  
Temps de retour  
énergétique de la  
centrale

# Planning long terme





**Manon LOPES-GAUDIN**  
Chargée de Développement Territorial  
m.lopes@melvan.eu  
06 85 25 64 93

PRÉSENTATION MELVAN

**Direction Territoriale Sud Est**  
120, rue Jean Marie Tjibaou  
84000 Avignon  
☎ 04 90 89 95 77  
avignon@melvan.eu

  
[www.melvan.eu](http://www.melvan.eu)

